

Index AI : PRE01/079/2012
13 February 2012

L'Iran doit permettre que des rassemblements d'opposition non violents puissent avoir lieu le 14 février

Les autorités iraniennes doivent autoriser des rassemblements pacifiques à commémorer le premier anniversaire de manifestations ayant eu lieu à Téhéran et dans d'autres villes, qui ont fait au moins deux morts et des dizaines de blessés et débouché sur des centaines d'arrestations lorsque les forces de sécurité ont brutalement interrompu ces actions de soutien aux soulèvements en Égypte et en Tunisie, a déclaré Amnesty International lundi 13 février.

Les autorités ont déjà sévi contre des manifestants appartenant à l'opposition, et temporairement bloqué l'accès à des services étrangers de messagerie en ligne tels que Gmail, Yahoo et Hotmail, après qu'une coalition iranienne d'opposition – le Conseil de coordination pour le chemin vert de l'espoir, mieux connu sous l'appellation de Mouvement vert – eut engagé les Iraniens à participer à une marche et action de protestation silencieuse le 14 février.

« Il existe un risque réel que les forces de sécurité iraniennes recourent une nouvelle fois à une force excessive pour réprimer la contestation à travers le pays », a prévenu Ann Harrison, directrice adjointe par intérim du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités doivent respecter le droit de chacun à la liberté de réunion et permettre aux manifestations de mardi 14 février de se dérouler de manière pacifique », a-t-elle ajouté.

Mir Hossein Mousavi et Mehdi Karroubi, dirigeants de l'opposition, sont officiellement placés en résidence surveillée depuis février 2011.

Des journalistes, des blogueurs et des minorités ont récemment fait l'objet d'une répression grandissante à travers le pays, en amont des élections législatives du mois prochain.

La vague d'arrestations visant des membres des minorités ethniques et religieuses iraniennes, des journalistes et des personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec les médias étrangers semble s'inscrire dans une stratégie ayant pour but de limiter le débat public et de dissuader la population de manifester en prévision des élections.

Quelque 49 arabes ahwazis auraient été appréhendés depuis le 10 janvier 2012 dans au moins trois villes de la province du Khuzestan, dans le sud-ouest du pays.

Amnesty International est également préoccupée par les informations faisant état de l'arrestation d'au moins 12 membres de la minorité religieuse baha'ie dans la ville de Chiraz (sud du pays). Plus de 80 baha'is sont actuellement emprisonnés ou maintenus en détention en raison de leur foi ou de leur identité.

De nombreux auteurs, blogueurs et commentateurs sociaux ont également été arrêtés ces dernières

semaines.

Le 17 janvier 2012, les autorités iraniennes ont appréhendé la sœur d'une employée de BBC Persian – le service d'information en langue persane de la BBC – et l'ont placée à l'isolement à la prison d'Evin (Téhéran), dans le but semble-t-il de faire pression sur sa sœur qui est en poste à l'étranger. Si elle a au bout du compte été libérée sous caution, elle a été forcée à faire des « aveux » face à une caméra.

La BBC a déclaré que d'autres proches de membres du personnel de BBC Persian s'étaient fait confisquer leur passeport, le but étant de les empêcher de quitter le pays.

D'après l'agence de presse Mehr, approuvée par l'État, plusieurs personnes ont également été appréhendées la semaine dernière en raison de leurs liens présumés avec le service en persan de la BBC. Les émissions diffusées par ce dernier sont parfois brouillées en Iran.

L'article publié par Mehr affirme que ces personnes avaient recueilli des informations, recruté et formé des journalistes iraniens et organisé des voyages à l'étranger pour ces derniers.

BBC Persian a précisé qu'aucun membre de son personnel ne se trouvait en Iran, mais a ajouté que ces informations « devraient inspirer une vive inquiétude à tous ceux qui croient en la liberté et l'indépendance de la presse ».

« La situation, déjà désespérée, semble s'assombrir encore davantage à mesure que les voix dissidentes sont réduites au silence. Toute personne incarcérée uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression doit être libérée immédiatement », a conclu Ann Harrison.